



Saint-Germain  
lès-Corbeil

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022

Accusé de réception en préfecture  
091-219105533-20221216-DEL-73-2022-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2022  
Date de réception préfecture : 16/12/2022

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### DELIBERATION N°73-2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-lès-Corbeil, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville, sis 2 route de Lieusaint, sous la présidence de Monsieur Yann PÉTEL, Maire.

<i>Convocation en date du 6 décembre 2022 Affichée et publiée sur le site internet de la ville le 6 décembre 2022</i>	<b>PRESENTS :</b> M. PETEL Yann, Maire, M. RANCHER Jacques, Mme PODEVIN Cécile, M. GARIN Bertrand, M. CARRIOL Patrice, Mme BADIÉ Aline, M. CATHELOT Jean-Philippe, Mme DEGOUTTE Marie-Laure, M. LORIN Pierre, Mme COURTINE Bénédicte, M. PASTUREAU Romain, M. MICHAUT Ange, M. MARTINEZ René, Mme SEJOURNE Jeannine, Mme LALANNE Bernadette, M. DAL ZOTTO Alain,
<i>Liste des délibérations affichées et publiée sur le site internet de la ville du 13/12/2022 au 13/02/2023</i>	<b>ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :</b> Mme BINEAU Pierrette, ayant donné pouvoir à Mme LALANNE Bernadette Mme CARRIOL Pauline, ayant donné pouvoir à M. CARRIOL Patrice M. COPEL Philippe ayant donné pouvoir à M. DAL ZOTTO Alain M. GOUJON Jean-Marie, ayant donné pouvoir à Mme SEJOURNE Jeannine Mme PETEL Brigitte, ayant donné pouvoir à M. PETEL Yann Mme THELLIEZ Aude, ayant donné pouvoir à Mme BADIÉ Aline
<i>Conseillers En exercice : 29 Présents : 16 Votants : 22</i>	<b>ABSENTS :</b> M. BOLENGU Julien, Mme LE BELLEC Florence, M. LE GOUELLEC Yannick, M. ROUGER Philippe, M. SERRE Jean-Philippe, Mme TAVERNIER Brigitte, Mme WELLNER Valérie,  <b>Secrétaire de séance :</b> Mme COURTINE Bénédicte
<b>OBJET : signature de la Convention Territoriale Globale (CTG)</b>	

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** que la convention territoriale globale (CTG) se substitue au dispositif du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui s'achève au 31/12/2022, pour la période 2023 à 2025.

**CONSIDERANT** que la Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES en avoir délibéré, **à l'unanimité**

**REND** un avis favorable à la conclusion de la Convention Territoriale Globale,

**APPROUVE** le projet de Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période de 2022-2025, ainsi que son plan d'action,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer cette convention et tous les documents en application de cette convention Territoriale Globale (CTG),

Délibération 9/9 – feuillet 1/2

**DONNE** délégation au Maire ou son représentant pour signer tout acte lié à la bonne exécution de la présente délibération.

**DIT** que la présente délibération est transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

En vertu des articles R.421-1 et suivants du Code de Justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication ou sa notification, et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Vice-président en charge de la politique sportive de  
Grand Paris Sud,

Yann PÉTEL



Le secrétaire de séance